



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PONCHON

SÉANCE DU 11 JUIN 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Robert JOYOT, **Maire**.

Yannig MERLIN; Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, **Adjoint**s.

Laurence LACHAPELLE, Nadège PERROTTE, Alain CHOTEAU, Bernard LÉTUVÉ,

Anne Françoise LAMBRECHTS, Francine FAUQUEMBERGUE, Nancy SUZÉ, Myriam LEDOUX,

Olivier WAUTERS **Conseillers**.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

Colette JOLLIVET pouvoir à Geneviève DELABY

Bruno CAFFIER pouvoir à Yannig MERLIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geneviève DELABY.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION :

✓ Martine Cornet

Observation sur le Compte Rendu de la séance du 26 avril 2021.

- Nancy SUZE ne trouve pas judicieux que l'on discute sur Facebook des affaires de la Commune. Pour permettre qu'on présente ses doléances, une permanence municipale se tiendra à la Mairie, le 3ème samedi de chaque mois de 10 H à midi. Première permanence le 17 juillet.



1. Tableau des vacances.

Bureaux de vote des 20 et 27 juin : voir annexe.

2. Vote du taux des taxes pour 2021.

Point présenté par A. CHOTEAU

- La taxe d'habitation n'existe plus
- En compensation, la Commune perçoit la part Départementale de la Taxe Foncière
- Le vote intervenu lors du Conseil du 26 avril a été rejeté par la Préfecture

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : mairie.de.ponchon@orange.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

- Les taxes foncières sur le bâti et le non bâti ne peuvent évoluer qu'ensemble, et selon des critères précis.
- La Préfecture a établi des simulations qui nous permettent d'accroître le revenu des impôts, pour le porter à 430 000 €.
- Le résultat de ces simulations figure sur le tableau qui suit :

	Taux communal pour 2020	Augmentation du taux communal	Taux communal pour 2021	Taux Départemental	Taux final
Taxe sur le Foncier bâti	35,70 %	1.41 %	37,11 %	21,54 %	58,65 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	51,51 %	1.27 %	52,78 %		52,78 %

Accord unanime du Conseil Municipal.

3. Exonération de Taxe d'Aménagement.

En sa séance du 26 avril, le Conseil Municipal avait décidé d'exonérer de taxe d'aménagement, les emplacements de parking non couverts : observation de la Préfecture, c'est illégal.

Les emplacements de parking non-couverts seront donc taxés.

Lors de cette même séance, le Conseil Municipal avait décidé d'exonérer les abris de jardins et similaires en deçà de 15 m² : observation de la Préfecture, c'est illégal.

Il faut exonérer en pourcentage de la surface.

Le Conseil Municipal décide d'exonérer en totalité, de taxe d'aménagement, les abris de jardins et similaires.

4. Construction de l'École, ligne de préfinancement du Crédit Agricole.

Ce point est présenté par A. CHOTEAU.

LE Crédit Agricole nous propose de reconduire pour 18 mois, à partir du mois de juillet 2021 une ligne de préfinancement de 800 000 €. Aux conditions suivantes :

Taux Euribor + 0,90% (le taux Euribor est négatif)

Le Crédit Agricole prend une marge de 0.90%.

Consolidation en emprunt à long terme pour 400 000 € maximum.

Accord unanime du Conseil Municipal



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

5. Prime COVID défiscalisée.

Pour les agents qui ont continué à assurer le service pendant la crise sanitaire.
Le Conseil Municipal la fixe à 500 € maximum.
Elle sera appliquée « Prorata Temporis »

S'opposent à cette disposition :
F. FAUQUEMBERGUE, N. SUZE, O. WAUTERS

6. Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps partiel.
Francine FAUQUEMBERGUE rappelle que le profil du poste est en cours d'établissement.

7. Avenant au marché signé avec OISE TP pour la sécurisation de la rue des Quarterons.

Montant de l'avenant : 5 450 € HT

Accord unanime du Conseil Municipal.

8. Éclairage de la rue des Quarterons.

Le Conseil est d'avis que soient éclairés les deux chemins qui joignent la rue du Larris à la rue des Quarterons.
R. JOYOT reprend contact sur ce point avec le Syndicat d'Énergie.

9. Exercice du Droit de préférence sur la parcelle A 294, aux Novalles.

Accord unanime du Conseil Municipal pour l'exercer.

10. Vente de la parcelle A 586 dans le chemin d'Abbecourt.

Pour envisager son acquisition,

R. JOYOT prend contact avec le propriétaire.

11. Convention avec la SACPA pour la prise en charge des animaux égarés, blessés ou décédés.

Cout : 1 800 € HT par an
Convention à signer pour 4 ans, à partir du 31 août 2021.

Accord unanime du Conseil Municipal

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : mairie.de.ponchon@orange.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>



COMMUNE DE PONCHON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

QUESTIONS DIVERSES

- A. CHOTEAU :

Les acquéreurs du dernier lot du Parc Lacourt se sont désistés.

- Mr VILLAIN, présent dans le public, signale des difficultés de liaison de téléphone mobile.

Y. MERLIN prend contact avec les organismes qui opèrent sur ce sujet (il y en a plusieurs).

- JC. GIRET, présent dans le public, à propos du chemin du Champ Mullet

- Rappelle qu'il avait souhaité la sécurité des piétons
- Signale que deux véhicules ne peuvent se croiser dans ce chemin
- Signale la signalisation défectueuse au débouché de ce chemin sur la RD 125.

Date présumée du prochain Conseil :

Vendredi 23 JUILLET à 19 H 00